Grand-Duché de Luxembourg

**Administration communale de** \_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_

**Administration luxembourgeoise**

**vétérinaire et alimentaire   
 B.P. 1403   
 L-1014 Luxembourg**

Monsieur le Directeur,

Vu le **règlement grand-ducal du 12 novembre 2011** modifiant le règlement grand-ducal du 9 mai 2008 concernant l'identification et la déclaration des chiens et notamment **son article 3** qui dispose que « chaque commune doit transmettre, annuellement et cela jusqu'au 31 janvier pour l'année écoulée, les données concernant les chiens détenus sur son territoire à l'Administration luxembourgeoise vétérinaire et alimentaire » et que « ces données contiennent le nombre de tous les chiens dont le nombre des chiens susceptibles d'être dangereux, détenus sur son territoire.»

Nous souhaitons vous transmettre les données suivantes :

Nombre total des chiens : \_\_\_\_\_\_

Nombre des chiens susceptibles d'être dangereux : \_\_\_\_\_\_

Veuillez agréer, Monsieur le Directeur, l'expression de notre plus haute considération.

Pour l'Administration communale